



CAPL du 12 Décembre 2017

Mutations des B suite ASR

COMPTE RENDU

Monsieur Gaullier répond aux OS suite aux déclarations liminaires de Solidaire et la CGT en disant que l'ASR (adaptation des structures au réseau) va se poursuivre vu la conjoncture. Il précise que le but de l'Administration est de faire en sorte que les agents soient heureux dans leur métier et pas trop loin de leur vie de famille. Il indique qu'il n'y aura jamais 100 % de satisfaits mais que l'Administration y tend avec les détachements et le travail à distance. L'administration précise que l'ASR leur est imposée et qu'aucune collectivité ne se plaint des restructurations car ils ont un meilleur interlocuteur. La date du premier janvier est imposée pour des raisons comptables. Seul le CDIF peut être anticipé car non comptable et les collègues pourront se positionner dans le cadre du mouvement.

Concernant les temps partiels en cours, Monsieur Gaullier nous confirme qu'aucun ne sera remis en cause du fait des restructurations.

Enfin les objectifs sur 5 ans fixés par les Domaines sont les suivants : arrêter les locations immobilières, se regrouper sur les sites domaniaux, remplir les surfaces et regrouper nos forces sur les gros sites.

I/ Les mouvements suite à l'ASR

Sur 61 personnes impactées par cette restructuration du réseau, 11 personnes suivent leur mission. Les 50 autres restent sur place en travail à distance ou en détachement.

Tous les agents B concernés sont dans le mouvement : soit au mouvement national lorsqu'ils passent du CEPL au SIP ou inversement, soit au mouvement local lorsqu'ils restent au CEPL.

Votes : 4 contres – 1 abstention

II/ Approbation des PV précédents

L'ensemble des OS ont voté contre car rien n'avait été fourni en documents préparatoires. Ceux-ci seront reproposés au vote en juin.